



Procès-Verbal Réunion du Conseil Municipal Le jeudi 27 mars à 18h00 à la salle du Conseil de la Mairie

Présents :

Joël Constant, Nicole Penine, Bruno Limerat, Suzanne Heselton, Patricia Davila, Michel Sejourné, Cathy Cuprys, Laurence Oreiller, Bruno Maugey, Catherine Casamayou, Jérôme Puypelat, Maxime Guinot.

Absents : Fabrice Thieffin (pouvoir à M. Guignot), Valérie Montagut (pouvoir à L. Oreiller), Anne Mezurat (pouvoir à M. Séjourné).

Secrétaire de séance :

Suzanne Heselton.

1. Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 30 janvier

Approuvé à l'unanimité. Commentaire de B. Maugey - la commune n'a pas encore reçu un document de la part du SDE24 avec des détails du projet à l'école Primaire.

2. Compte-rendu des différentes réunions & commissions

Réunion de chantier Enédis-SDE24 pour des travaux à la Senédie – Préparation du repas des aînés – Commission Finances : comptes financiers uniques (CFU) – Préparation des budgets 2025 – Expertise platane allée de Labrousse – Notaire (vente Koci) – Réunion MNT à Marsac – Bureau CCPR à Bourg des Maisons – Repas des aînés de la commune – Eau Cœur du Périgord – Réunion avec le CDL (Conseiller aux décideurs locaux) – Réunions de préparation du Marathon (30 Mars) – Rendez-vous avec l'office français de la biodiversité à la Combe – Sivos Ribérac – Orange pour la mairie – Fibre optique Pierre Plantée – Conseil école primaire – Petite cérémonie pour la doyenne de Lisle – Commission matériel – Commission des impôts – Commission associations – Conseil Communautaire à Paussac St Vivien – Rendez-vous avec la directrice de la Poste – Réunions adjoints et conseillers délégués – Rendez-vous pour urbanisme – Rendez-vous pour travaux Pierre Plantée et PATA (point à temps) – Maintenance photocopieurs mairie et écoles – SDE 24 : programmation travaux 2025 à 2030 – Notaire Lisle (vente Mme Lestang) – Rendez-vous pour demandes de dérogations école primaire – Bureau CCPR à Celles – Rendez-vous ATD et conseiller aux décideurs locaux pour l'assainissement – Inauguration Boulevard de Tocane – Assemblée Générale Crédit Agricole à Montagrier – Bornage Rue de la Poste – Règlement de la publicité extérieure – Conseil école maternelle – Rendez-vous avec le SMD3 – Conférence des maires et Conseil Communautaire à Allemans – Commission bulletin municipal + commission voirie, SRB Dronne, urbanisme, scot, développement durable CCPR

3. Vote des Comptes Financiers Unique (CFU) 2024 : commune, assainissement, locaux professionnels (ex-comptes administratifs et comptes de gestion)

CFU de la commune 2024 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		170 194,74 €	134 630,04 €			35 564,70 €
Opérations de l'exercice	738 272,70 €	869 693,40 €	229 660,23 €	190 693,31 €	967 932,93 €	1 060 386,71 €
TOTAUX	738 272,70 €	1 039 888,14 €	364 290,27 €	190 693,31 €	967 932,93 €	1 095 951,41 €
Résultat de l'exercice		301 615,44 €	173 596,96 €			128 018,48 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	738 272,70 €	1 039 888,14 €	364 290,27 €	190 693,31 €	1 102 562,97 €	1 230 581,45 €
Restes à réaliser			45 154,32 €	66 949,61 €	45 154,32 €	66 949,61 €
Totaux cumulés	738 272,70 €	1 039 888,14 €	409 444,59 €	257 642,92 €	1 147 717,29 €	1 297 531,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		301 615,44 €	151 801,67 €			149 813,77 €

CFU de l'assainissement 2024

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		87 757,13 €		59 900,04 €		147 657,17 €
Opérations de l'exercice	100 700,53 €	34 763,79 €	1 792,00 €	8 766,60 €	102 492,53 €	43 530,39 €
TOTAUX	100 700,53 €	122 520,92 €	1 792,00 €	68 666,64 €	102 492,53 €	191 187,56 €
Résultat de l'exercice		21 820,39 €		66 874,64 €		88 695,03 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	100 700,53 €	122 520,92 €	1 792,00 €	68 666,64 €	102 492,53 €	191 187,56 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		21 820,39 €		66 874,64 €		88 695,03 €

CFU Locaux Professionnels SPIC (ESR, Cabinet Dentiste et Bistrot)

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						0,00 €
Opérations de l'exercice	34 108,95 €	63 211,05 €	75 220,64 €	70 488,00 €	109 330,59 €	133 699,05 €
TOTAUX	34 108,95 €	63 211,05 €	75 220,64 €	70 488,00 €	109 330,59 €	133 699,05 €
Résultat de l'exercice		29 101,10 €	4 732,64 €			24 368,46 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	34 109,98 €	63 211,05 €	75 220,64 €	70 488,00 €	109 330,59 €	133 699,05 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 101,10 €	4 732,64 €			24 368,46 €

Le maire est sorti de la salle et la doyenne des élus, Mme Penine a présidé le vote. Chaque CFU : Commune, Assainissement et SPIC ont été voté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

CFU Commune :

Au compte 0001 excédent de fonctionnement de 149 813,77€

Au compte 002 déficit d'investissement de 173 596,96€

Au compte 1068 besoin de financement d'investissement de 151 801,67€ (investissement recettes)

CFU Assainissement :

Au compte 002 excédent de fonctionnement de 21 820,39€

Au compte 001 excédent d'investissement de 66 874,64€

CFU SPIC Locaux professionnels :

Au compte 002 excédent de fonctionnement de 24 368,46€

Au compte 001 déficit d'investissement de 4 732,64€

Au compte 1068 besoin de financement d'investissement de 4 732,64€ (investissement recettes)

Les élus ont voté à l'unanimité pour ces affectations sur le budget 2025.

5. Subventions aux associations

La commission a présenté la proposition des subventions annuelles versée aux associations pour un total de 8 000€ à inscrire sur le budget 2025.

6. Vote des taux de la taxe foncière 2025 si éléments à disposition

La commune n'a pas encore reçu les dotations de l'Etat. Aucune décision peut être prise lors de cette réunion. Une discussion a eu lieu pour et contre une possible augmentation du taux de la TF.

7. Validation de l'avancement de grade d'un agent communal et des ratios suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne, les élus valident l'avancement de grade « Agent Administratif de 1ère classe » pour 16 heures par semaine.

8. SDE24 : Convention de servitude à la Sénédié, Convention de modernisation de l'éclairage public à repousser en 2027 (2027 à 2030) suite a des travaux de renforcements indispensables en 2026

- Enedis a passé des lignes souterraines sur le domaine communal pour le renforcement à la Sénédié. Nous devons laisser une servitude de passage.

Accord du Conseil.

- Convention sur 4 ans de la modernisation de l'éclairage public.

Les différents travaux à effectuer par le SDE 24 ont été échelonnés dans le temps:

2025: rénovation énergétique de l'école primaire

2026: renforcements prioritaires à faire Route de Ribérac, Route de Périgueux et Labattu.

Aussi il est demandé au Conseil de repousser à nouveau d'un an la convention de modernisation de l'éclairage public, c'est-à-dire de 2027 à 2030.

Accord du Conseil.

9. Divers

- Appel aux associations de fournir des devis afin de construire le budget 2025
- Suite à la tempête de grêle, un point à été fait sur le remboursement des sinistres.
- SMD3, incivilités autour des PAV (déchets). Le SMD3 va installer des caméras sur les points les plus pollués. En 2024 8 personnes ont reçu des amendes suite à des dépôts sauvages de sacs poubelles. Une délibération doit être prise lors d'une prochaine réunion du conseil afin que le Maire puisse toucher les sommes perçues des amendes et reverser un pourcentage au SMD3 (% à fixer).
- La salle de l'ancienne école des filles, actuellement occupé par l'ADRAHP, sera libérée en partie pour usage par une autre association lisloise.
- Frelons asiatiques - possibilité d'une réunion d'information publique.
- Chemin communal à Rouffelier - déplacement de chemin contre échange de terrain.
- Ecole primaire : plusieurs demandes de dérogations ont été reçues à la mairie, certaines pour des raisons valident mais d'autres pour un choix personnel. Les élus sont tous d'accord qu'aucune dérogation sera effectuée quand il n'existe pas de motif valide.

Séance levée à **21h00**